

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé Jala en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le Jala yiri n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre le caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud aujourd'hui.

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière, panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CAÏLCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle la racine du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne afin d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différence Pérenne, au Canada. La revue Le Caïlcédrat se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique.



www.leseditionsdifferanceperenne.ca

ISSN 2561-374X (Imprimé)
ISSN 2561-3758 (En ligne)

LE CAÏLCÉDRAT
Revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines

LE CAÏLCÉDRAT

**REVUE LE CAÏLCÉDRAT
PRODUIRE LA DIFFÉRENCE
POUR GUÉRIR LA SOCIÉTÉ**

Différence Pérenne

www.revuelcailcedrat.ca
revuelcailcedrat@gmail.com

Différence Pérenne

www.leseditionsdifferanceperenne.ca

REVUE LE CAÏLCÉDRAT



REVUE LE CAÏLCÉDRAT
PRODUIRE LA DIFFÉRENCE
POUR GUÉRIR LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO 14

Décembre 2022

REVUE LE CAÏLCÉDRAT



REVUE LE CAÏLCÉDRAT
PRODUIRE LA DIFFÉRENCE
POUR GUÉRIR LA SOCIÉTÉ

Difference
P

The word 'Difference' is written in a black serif font. The letter 'a' is replaced by a green silhouette of a tree, and the letter 'e' is replaced by a red maple leaf. Below the word is a red dashed line.



**REVUE LE CAÏLCÉDRAT
PRODUIRE LA DIFFÉRENCE
POUR GUÉRIR LA SOCIÉTÉ**

CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

ISSN 2561-374X (Imprimé)

ISSN 2561-3758 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2022

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2022



© 2022 LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE

12105 BOULEVARD LAURENTIEN, MONTREAL H4K 1N3

www.differenceperenne.ca

differenceperenne@yahoo.ca

TEL : +1 5144444346



**REVUE LE CAÏLCÉDRAT
PRODUIRE LA DIFFÉRENCE
POUR GUÉRIR LA SOCIÉTÉ**

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences Humaines

Tel +1 5144444346

Site internet

www.revulecailcedrat.ca

[mail:revulecailcedrat@gmail.com](mailto:revulecailcedrat@gmail.com)

éditeur: les éditions différence pérenne

www.differanceperenne.ca

Diffusion et distribution: les éditions Différence Pérenne, Québec,

CANADA

Institut de Recherches pour le Développement en Afrique(IRDA),

CÔTE D'IVOIRE

Comité scientifique

Directeur de Publication : SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités

Comité scientifique et de lecture

-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I, Arts, Langues et Cultures

-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE, ÉCOLE DE FRANCFORT), Université FELIX Houphouët Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire

DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION), EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

-PAULIN HONTONDJI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE), Université D'Abomey-Calavi, Benin

-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université D'Antanarivo, Madagascar

-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT), Président, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Laval, Québec-Canada

-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi, Canada

-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)

Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université du Québec en Outaouais, Canada

-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE

-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi

-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DU LANGAGE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE AFRICAINE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire

-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINES), Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

-BONI GUILLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE HUMAINE ET PHYSIQUE), Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes

-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES), Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire

-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE AFRICAINE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-JOACHIM DIAMOÏ AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET SCIENCES POLITIQUES), Université d'OSLO, Suède

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ), Université d'Abomey-Calavi, Benin

**-SANGARÉ SOULEYMANE, PROFESSEUR TITULAIRE(HISTOIRE)
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

-N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SORO DONISSONGUI, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université de Bamako, Mali

-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEURS DE RÉDACTION

-Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT

- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ENTREPRENEURIAT, Université du Québec à
Trois -Rivières, Canada
- Dr BOMISSO KESSE JEAN-LUC
O'CIELS (Centre International d'Excellence, de Leadership et de Stratégies)

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION

- Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ, PHILOSOPHIE DE L'ART, INSAAC, Côte d'Ivoire
- Dr JAKIE DIOMANDÉ, PHILOSOPHIE, Université PÉLÉFORO Gon COULIBALY de
Korhogo,-CÔTE D'IVOIRE
- Dr KOUAKOU Amenan Edwige
O'CIELS (Centre International d'Excellence, de Leadership et de Stratégies)

INFOGRAPHIE

- Dr AGABAVON Tiasvi Yao Raoul
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

MEMBRES

- Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,
ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE), École des Hautes Études en Sciences Sociales,
France
- Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université Alassane Ouattara, CÔTE
D'IVOIRE
- Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE), Université de Yaoundé 1,
CAMEROUN
- Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT ET
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Institut de Recherches pour le
Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE
- Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE

ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE

-FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS

ORALES), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE D'IVOIRE

**-KAYINGUIBAYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)
UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY**

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES,
UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE D'IVOIRE**

Politique éditoriale.

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3^e numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada mais peut publier des articles de grande qualité scientifique qui s'intéressent à d'autres sujets et à d'autres univers.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5cm X 28cm soit (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

Lignes directrices pour la soumission des manuscrits

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

Sélection des manuscrits pour publication

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »⁵.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

Normes de rédaction

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES

(NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et

Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. ; 1.2 ; 2. 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B.

Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

POUR RÉSUMER

BIBLIOGRAPHIE :

- La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.
 - Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année
 - Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage
 - Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.
 - Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.
 - Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.
- Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

- Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié
 - Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.
- Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

- Soumission des manuscrits

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos.....	23-24
Dr Youssouf KOUMA	
PENSER LE PHÉNOMÈNE DOZO OU CHASSEURS TRADITIONNELS : HIER ET AUJOURD’HUI.....	25-35
Didier NGALEBAYE	
L’INSTABILITÉ POLITIQUE EN AFRIQUE POSTCOLONIALE : EXPLICATION, JUSTIFICATION ET DEVENIR PHÉNOMÉNO-PROSPECTIVISTES.....	37-55
Kouadio-Olivier KOUASSI	
LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : L’APPROCHE SENIENNE.....	57-68
Valerry WILSON	
L’ÉTERNITÉ COMME « VIE PURE ET TOTALE » SELON PLOTIN.....	69-80
Tiéba KARAMOKO	
LA GUERRE DES SCIENCES : VERS LE CRÉPUSCULE DES IDOLES ?.....	81-91
Zahouo Alain KOFFI	
LE LANGAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX : UN LANGAGE DE JEUX OU UN JEU DE LANGAGE ?.....	93-100
KONÉ Donitchiligué Ruth épouse REGNIMA	
FÉMINISME 2.0 : PLACE ET PAROLE DES FEMMES À L’ÈRE DU NUMÉRIQUE.....	101-108
Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ	
LA RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE DU JUGE À PARTIR D’ARENDT.....	109-119
Dr Abdoulaye SÉRÉ et Dr Daouda DAO	
ANALYSE DE LA VIOLENCE COMME STYLE DU FILM SIA LE RÊVE DU PYTHON DE DANI KOUYATÉ.....	121-130
Kignigouoni TOURÉ et Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURÉ	
YOUSOUF BATH, L’ÉNIGMATIQUE ARTISTE VOHOU-VOHOU.....	131-140
Henri Joël SEY	
FAIBLESSES ET INSUFFISANCES DES MESSAGES DE SENSIBILISATION AU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN CÔTE D’IVOIRE.....	141-152
François BIYELE	
LA COUVERTURE DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN PAR LE JOURNAL JEUNE AFRIQUE.....	153-160

- Issa KONTA et Mamadou DIA
**LE CORPS, UNE BOITE DE RÉCEPTION, DE RÉSONANCE ET DE RÉACTION
DANS JUDITH DE JEAN GIRAUDOUX.....161-169**
- Tenimba MONEKATA
**RÔLE DES MÉDIAS DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE CITOYENNE :
CAS DE DEUX RADIOS DE BAMAKO.....171-183**
- Dr Ousmane KONÉ
**LA PRATIQUE DE L'EXCISION CHEZ LES SÉNOUFOS DE LOBOUGOULA
(MALI), HIER ET AUJOURD'HUI.....185-196**
- Dr Soumaïla BALLO
**RÉSISTANCES AUX PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES : LE CAS DE LA
RÉFORME APC AU MALI.....197-208**
- Kouamé Armel KOUADIO, Justin Yves KOFFI et Remi Dorgelès SEHR
**INTÉRÊT POUR LES DISCIPLINES, SENTIMENT D'AUTO-EFFICACITÉ ET
BUTS D'ACCOMPLISSEMENT CHEZ DES ÉLÈVES DE FIN DE PREMIER
CYCLE SECONDAIRE (3EME) DU DISTRICT ABIDJAN EN CÔTE
D'IVOIRE.....209-218**
- Vincent KONAN KONAN
**LA DYNAMIQUE PENTECÔTISTE EN CÔTE D'IVOIRE : QUELS ENJEUX POUR
LES ESPACES DE PRIÈRE NÉOPENTECÔTISTES ?.....219-230**
- Kouamé Adingra Sylvain KOFFI
**LES PASTEURS PROTESTANTS ET EVANGELIQUES DANS LA
GOUVERNANCE POLITIQUE DE LAURENT GBAGBO DE 2000-
2011.....231-240**
- Bruno MONTCHO
**MARCHANDISATION DES ENFANTS AU BÉNIN : QUAND LA TRAITE DES
ENFANTS À MANIGRI DANS LA COMMUNE DE BASSILA A LA PEAU
DURE.....241-256**
- Babénoun LARE et Dayangnéwendé Edwige NIKIEMA
**CONTRIBUTION DES AGENTS DE SANTE A BASE COMMUNAUTAIRE A LA
REDUCTION DE LA MORTALITE DANS LA PREFECTURE DE CINKASSE,
(NORD TOGO).....257-268**
- Jérémie GUIRAYO et Dieudonné VAÏDJÉ
**DE LA MORTALITÉ INQUIÉTANTE AU BOULEVERSEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE EN PÉRIODE DE COVID-19 : LECTURE D'UN BILAN
SOMBRE269-277**
- Souabou TOGO et Soumana KONE
**PERCEPTION DE LA COVID-19 PAR LES POPULATIONS AU MALI : CAS DE LA
COMMUNE V DU DISTRICT DE BAMAKO.....279-291**
- Drissa BALLO
**ÉCRITURE TRANSMÉDIALE ET POÉTIQUE TRANSCULTURELLE DANS
KAVEENA DE BOUBACAR BORIS DIOP.....293-302**

Edith Mireille TEGNA

**DÉMOCRATIE, MÉDIAS ET SYSTÈMES DE GOUVERNANCE LES FEMMES
DANS LES COMBATS DÉMOCRATIQUES AU CAMEROUN ENTRE 1990 ET 2018
: MYTHE OU RÉALITÉ ?.....303-312**

Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ

**DE LA CULTURE DE L'EXCELLENCE DANS L'ESPACE UNIVERSITAIRE
AFRICAIN : RÉFLEXION À PARTIR DE LA PENSÉE DE NJOH-MOUELLE
ÉBÉNÉZER.....313-323**

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différance Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi en version numérique sur le site de la revue. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une haute portée scientifique.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les grands problèmes scientifiques et qui peuvent toucher, éventuellement, l'Afrique et le Canada. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. *La revue le Caïlcédrat* est abritée par Les Éditions Différance Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

NOS VALEURS

La revue le Caïlcédrat se veut une revue avant- gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficiente de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre « le Caïlcédrat », remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à

la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud, aujourd'hui.

Une idée est née

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière, panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CAILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telles les racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre, mais surtout, de semer et d'entretenir les différences. Ainsi la revue *Le Caïlcédrat* sera-t-elle éditée par les éditions Différence Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races, nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant, en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du "Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

Professeur Samba DIAKITÉ, Ph.D, Titulaire

Directeur de Publication

Directeur Général des Éditions Différence Pérenne, Canada

MARCHANDISATION DES ENFANTS AU BÉNIN : QUAND LA TRAITE DES ENFANTS À MANIGRI DANS LA COMMUNE DE BASSILA A LA PEAU DURE

Bruno MONTCHO
Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Résumé

Dans plusieurs localités du Bénin, les enfants sont la risée de l'exercice d'activités qui surtout dépassent largement leurs capacités physiques, âge etc., et cela ne dérange pratiquement personne, puisque dans certains cas, c'est par là que passe leur salut au regard des conditions de vie des parents. Mieux, ces enfants font l'objet de trafic soit pour travailler en vue d'augmenter les revenus de leurs familles, soit parce que ces dernières sont si pauvres pour s'occuper d'eux. L'objectif de cette recherche est d'analyser les facteurs explicatifs favorisant la survivance de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri. De nature mixte, 136 acteurs sociaux ont été mobilisés de façon raisonnée et par boule de neige sur la base de questionnaire, guide d'entretien et grille d'observation. Les résultats révèlent que l'enfant (surtout fille) à Manigri est un bien monnayable, donc peut être confié à des familles sans aucun lien de parenté, les traitements qui s'en suivent importe très peu. La situation économique des parents détermine le détournement des enfants de l'école ou de l'apprentissage à la recherche de l'argent. A cela s'ajoute la défaillance des institutions de régulation et de contrôle social de cette localité.

Mots clés : Enfants, Manigri, marchandisation, traite des enfants.

Summary

In several localities of Benin, children are the laughing stock of the exercise of activities which especially largely exceed their physic capacities, age etc., and that hardly bother anyone, since in some cases, this is where their salvation goes with regard to the living conditions of the parents. Better still, these children are trafficked either to work to increase their families' incomes, or because they are so poor to take care of them. The objective of this research is to analyze the explanatory factors favoring the survival of child trafficking in the arrondissement of Manigri. Of a mixed nature, 136 social actors were mobilized in a reasoned manner and by snowball on the basis of questionnaire, interview guide and observation grid. The results show that the child (especially a girl) in Manigri is a marketable asset, so it can be entrusted to unrelated families, the treatments that follow do not matter. The parents' economic situation determines the diversion of children from school or apprenticeship in search of money. Added to this is the failure of the regulatory and social control institutions in this locality.

Keywords: Commodification, children, child trafficking, Manigri.

Introduction

A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'ouest, le Bénin constitue une plate tournante du trafic d'enfants. Ce trafic est un phénomène lié au déplacement des enfants de leur résidence habituelle vers une destination inconnue dans les pays de l'Afrique de l'ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria etc.) C'est donc un véritable fléau qui ne cesse de faire de nombreuses victimes. Entre 1996 et 2000, il y a eu plus de trois cents (300) enfants âgés de huit à quinze ans que des trafiquants tentaient d'amener à l'étranger ; mais heureusement, ils ont été interceptés aux frontières par la police béninoise (Terre Des Hommes, 2005). En 2001, l'affaire "ETIRENO", du nom du navire intercepté dans le Golfe de Guinée, chargé de près de deux cent cinquante (250) enfants béninois victimes présumés d'un trafic, a suscité l'émoi dans la communauté internationale (UNICEF, 2007). Dans le cas du Bénin et du Nigeria par exemple, entre septembre et octobre 2003, deux cent soixante un (261) enfants victimes d'exploitation et de trafic ont pu être récupérés dans le cadre des opérations de secours menées par la communauté béninoise d'Abeokuta, puis par les services nigériens de la police et de l'immigration. En effet, la persistance de ce phénomène est liée à la forte demande de mains d'œuvre dans les grandes villes de l'Afrique de l'ouest, mais aussi d'une situation économique très difficile à laquelle sont confrontées les populations rurales, particulièrement les femmes et les enfants.

Depuis une dizaine d'années, le Bénin est connu pour être un pays où se pratique à grande échelle un phénomène unanimement dénoncé : la traite des enfants. Des ONG, l'UNICEF et certaines autorités locales engagent d'importants moyens financiers et humains pour lutter contre ce qu'elles estiment être un véritable fléau (Wibrin et Chaumont, 2010). La situation des enfants au Bénin est caractérisée par la violation de leurs droits sous diverses formes : la traite, le travail, la maltraitance, la violation des droits des enfants. Chaque année, des milliers d'enfants béninois franchissent clandestinement les frontières. Ils sont soit échangés et/ou vendus comme de simples marchandises à des maîtres. Leur survie et leur développement sont menacés, et ils sont privés de leurs droits à l'éducation, à la santé, à grandir au sein d'une famille, à la protection contre l'exploitation et les abus (UNICEF, 2002). Les données statistiques de la sous-région illustrent bien évidemment l'ampleur du phénomène. Selon des études menées par IPEC/OIT en Afrique de l'ouest en 1999, 51,07 % et 52 % des enfants de moins de 14 ans étaient victimes de pires formes de travail respectivement au Burkina Faso et Mali (UNICEF, 2005). Au Bénin, ils sont 86 % enfants de sexe féminin âgés de 6 à 17 ans en situation de traite (UNICEF, 2007). Par ailleurs, pour lutter contre ce fléau dans le monde en général et au Bénin en particulier, des lois et autres conventions internationales ont été adoptées. Il s'agit entre autres de la loi 2006-04 du 10 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite des enfants en République du Bénin et ses décrets d'application. Dans le souci d'amortir les effets néfastes qu'engendre cette situation sur ces enfants, le Ministère en charge de la Famille a mis en place un centre de promotion sociale qui travaille en synergie avec d'autres structures œuvrant pour le bien-être et la protection de l'enfant dans les communes. Tout cet arsenal juridique devrait permettre aux enfants de jouir pleinement de leurs droits et de bénéficier d'une protection spéciale et appropriée. L'arrondissement de Manigri faisant partie de la commune de Bassila est un centre du trafic d'enfants vers les grandes villes du Bénin (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) et surtout de la sous-région (Nigéria, le Gabon ou la Côte d'Ivoire), où ils sont soumis à de pires formes aux travaux, activités inhumaines et dégradantes dépassant leur force, âge et capacité. Cet état de chose expose ces enfants à un avenir incertain avec des conséquences désastreuses sur leur santé. Il faut mentionner que, le trafic des enfants est favorisé par des facteurs économiques, sociologiques, culturels dont seule la répression pourrait permettre de venir à bout. De nombreux efforts sont déployés pour mieux cerner les contours de ce trafic. Ces efforts se traduisent par la prise de mesures dissuasives à travers la création de structures d'état, et d'ONG nationales. Grâce au pouvoir décentralisé, la commune de Bassila avec l'appui d'autres structures de protection des enfants a su favoriser des structures pour lutter contre ce phénomène. Malgré les politiques de sensibilisation et ces tentatives de répression par les structures compétentes, les différentes

médiations sociales auprès des populations pour freiner la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri, force est de constater que celle-ci continue d'être pratiquée dans l'ombre à travers des réseaux bien organisés qui opèrent au grand mépris de toute morale, éthique et en violation des droits des enfants. Face à cette préoccupation majeure selon laquelle les droits des enfants sont inviolables, il urge de se demander quelles sont les facteurs explicatifs liés à la survivance de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri ? Pour répondre à cette question de recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique axée sur la collecte des données empiriques auprès des acteurs directs et indirects impliqués dans ce trafic. Ce qui nous a permis de structurer ce travail en trois points. D'abord la définition des concepts suivi d'une brève revue de littérature, ensuite la méthodologie adoptée et enfin les résultats qui sont discutés au fur et à mesure.

1. Définition des concepts

□ Traite des enfants

Définir la traite des enfants revient à définir au prime abord le terme enfant. Selon l'article 1^{er} de la convention des Nations Unies (1989), l'enfant est un être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt. Il est tout être humain dont l'âge est situé dans la période de la vie allant de la naissance à l'adolescence. Il est également perçu sous l'angle de la filiation. Ainsi, il désigne une relation familiale unissant deux personnes ou familles. A ce propos, il n'y a pas de limite d'âge, les relations de parenté n'étant envisagées qu'en tant que composantes de son statut. Outre ces considérations, l'aspect soin aussi bien matériel, financier, social que psychologique est très important pour assurer l'équilibre d'un enfant. Le manque ou l'absence desdits éléments le positionne dans une situation de vulnérabilité indépendamment de sa volonté. Nous parlons dans cette condition d'enfant en situation difficile. Cette situation non voulue dans laquelle se retrouve tout enfant, restreint sa liberté et est donc considérée comme une maltraitance. Après cette mise au point, il revient à élucider le terme enfant en situation difficile. Il est tout enfant privé d'un environnement protecteur que sont la famille, mais aussi l'ensemble de ses droits tels que reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Selon l'article 20 du CIDE, tout enfant a besoin des mesures spéciales et de protection, même s'il est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou bien dans son propre intérêt, ne peut être laissé dans ce milieu. Le Protocole des Nations Unies à Palerme en 2000 définit en son article 3a la traite des enfants comme :

« Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

Cette définition fait ressortir amplement le sens que nous donnons à ce concept dans cet article. Toutes les formes, les éléments explicatifs puis de compréhension qu'il faut avoir y figurent.

□ Le contrôle social

Le contrôle social est un « ensemble des moyens par lesquels la société fait respecter ses normes » (H. Mendras, 1996, p.241). Les sociologues américains incluent dans cet ensemble, le pouvoir, l'autorité, les sanctions et les récompenses nécessaires pour assurer la conformité des conduites aux normes sociales prescrites (M. Grawitz, 2004). Alpe et al (2005) assimilent le contrôle social au processus de régulation qui se produit à l'intérieur d'un groupe pour rendre les comportements conformes à un ensemble de normes. Ce processus est extérieur

aux individus parce que les règles sociales s'imposent à eux ; interne du fait que la forme d'autocontrôle et d'adaptation aux normes sociales sont du ressort de l'individu. Pour T. Parsons et J-D. Reynaud (in Alpe et *al.*, 2005), le contrôle social a pour unique fonction la répression de la déviance et le maintien des normes sociales. Il consiste alors à assurer le maintien des règles et à lutter contre la déviance, soit par le moyen des appareils institutionnalisés ou par la pression diffuse qu'exerce la réprobation ou les sanctions spontanées qu'elle provoque. On distingue deux types de contrôle social : le premier formel, exercé par les groupes sociaux (famille, communauté ou collectivité) et les institutions spécifiques (police, justice) et le second informel, exercé par les individus au cours de leurs interactions, rapports et relations. L'un dans l'autre, le contrôle social est exercé par un certain nombre d'institutions sociales, spécialisées ou non appelées institutions de contrôle social. Ces dernières sont chargées de veiller au strict respect des normes prescrites par la société dans tel ou tel domaine de la vie.

□ La pauvreté

Pour Bartoli (2000), la pauvreté comme étant l'état de celui qui n'est en mesure d'assurer ses ressources ou activités propres par la couverture de ses besoins biologiques et de ceux de sa famille. Pour lui, c'est vivre en permanent dans un état de relégation et d'insécurité vitale qui tend à être héréditaire, avoir faim, n'être ni instruit, ni soigné, vivre dans des conditions défectueuses, travailler dans des conditions inhumaines. Il existe plusieurs définitions de la pauvreté pour le fait qu'il est difficile voire impossible de définir un seuil absolu à ce concept. Mais trois directives servent de guide pour le définir selon trois approches dans le but de la mesurer statistiquement. Nous pouvons à la suite de Borlandi et *al.*, (2005), énumérer les approches monétaire, subjective et par les conditions de vie. Dans le cas de cette recherche, nous partons de la première approche qui est l'apanage des économistes et des institutions de Breton Woods. Ils se focalisent simplement sur les revenus des ménages pour en définir même des seuils. Pour la deuxième approche, elle ne tient plus compte de la définition conçue et donnée par l'expert ou bien l'économiste, mais elle se réfère à l'opinion de la personne enquêtée sur sa propre situation financière qui détermine son bien-être social. Quant à la dernière approche, ce n'est pas le manque de tel ou tel bien matériel élémentaire qui permet de définir la catégorie des pauvres, mais le cumul de handicaps. C'est d'ailleurs ce qui nous permet de parler de pauvreté dans ce contexte. Car il faut reconnaître que plusieurs handicaps participent à la décision des parents de se débarrasser de leurs progénitures. Ces trois approches développées par Borlandi et *al.*, retrouvent leurs fondements dans le présent travail dans la mesure où l'une entraîne ou aboutit à l'autre pour former le tout qui est la pauvreté des familles de Manigri.

2. Regard de quelques auteurs sur la traite des enfants

Le rapport d'analyse de l'Unicef (2007), souligne que la traite nourrit de flux d'enfants en provenance de 62 des 77 communes que compte le Bénin. Il apparaît dans ce rapport que la principale cause de ce phénomène reste la pauvreté. Poursuivant l'analyse, ledit rapport montre également que les enfants victimes de la traite sont issus de famille pauvre ayant souvent une grande taille. Cette étude a exploré le phénomène à travers son ampleur, son évolution récente, ses mécanismes, ces trajectoires et le dispositif mis en place pour lutter contre ce fléau. Il ressort que la traite a un poids considérable sur l'avenir des enfants et des parents géniteurs. Toujours soucieux des conditions de vie des enfants, cette institution dans un autre rapport publié en 2010, conclut que la traite des enfants est un processus dynamique et la configuration des flux peut changer rapidement en fonction du contexte politique, économique et juridique. Par ailleurs le phénomène de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre s'amplifie par le fait de réseaux très organisés et très puissants qui réalisent des profits considérables en exploitant les facilités offertes par la communication, les faiblesses des systèmes répressifs et la vulnérabilité socioéconomique des parents et des enfants. Et pourtant, tout acte mené pour la protection de l'enfant sans un minimum de recours à son désir et souhait serait de nul effet. Car selon de Singly @ (2007, p.1), «

l'enfant n'est pas qu'un enfant », qui se justifie par la nature double de l'enfant. L'auteur met en exergue ici, l'autorité parentale pour l'enfant dès sa naissance, parce qu'il a besoin de protection. Comme l'affirme les sociologues, l'enfant est soumis à une autorité qui a pour but de lui apprendre à obéir à la raison. A ce titre l'éducation doit légitimement inculquer aux enfants les moyens de se séparer de leur être particulier et d'intérioriser les règles de la vie en société. De là, en plus des règles de la société acquises par l'enfant et de sa période d'immaturation, l'enfant est aussi une personne à part entière et a ses propres facultés en matière de réflexion pour différencier le bon du mauvais. A ce titre, David, âgé de 12 ans affirme que « *pour certaines choses, je peux faire ce que je veux, pour d'autres choses, par exemple aller au lit, là j'ai quand même un horaire. Mais je trouve que c'est mieux que les parents fixent des limites, donnent des contraintes, par exemple* ». De plus, Naouri, déclare que « *si vous élevez vos enfants en démocrates, vous avez de fortes chances d'en faire plus tard des fascistes alors que si vous les élevez de manière plus ou moins fasciste, vous en ferez à coup sûr des démocrates* » (de Singly, @ 2007, p.2). Parce que l'enfant ne peut arriver à définir de sa propre vie lorsqu'il sera devenu « raisonnable » à l'âge adulte.

D'un autre côté, Wibrin et Chaumont (2010) ont analysé le point de vue des mineurs. Ces auteurs ont montré que certains enfants quittent le Bénin pour le Nigéria avec la complicité des parents parce que trop pauvre pour assurer leur scolarité. Ces parents sont victimes de fausses promesses car pensent-ils envoyer leurs progénitures à l'étranger pour un meilleur avenir. L'étude commanditée par l'Unicef en République du Congo (2007) a mis en exergue la situation des enfants victimes de la traite. Selon cette étude, l'ampleur de la traite au Congo Brazzaville s'explique par la fragilité des frontières. De ce fait, il existe diverses formes de traite telle que : la traite interne et celle externe des enfants.

La traite des enfants au Bénin en général et à Manigri dans la commune de Bassila en particulier pose le problème de rupture de lien social aussi bien avec la famille nucléaire mais également avec le pays tout entier. Ce qui nous permet de faire un clin d'œil à G. Simmel (1989), qui a réfléchi sur la problématique du lien social à travers le concept de sociabilité. Pour lui, les individus s'intègrent à la société grâce à la multitude de relations et d'échanges qu'ils entretiennent avec un réseau de parents, d'amis, de relations du travail. Ainsi, pour Couet et al., (2004, pp.79-80), « c'est l'ensemble des liens qui rattachent l'individu à d'autres individus, à des groupes sociaux ou à la société globale ; [il laisse apparaître des relations qui sont tissées dans des lieux tels que] la famille, le travail, l'école, mais aussi les groupes de pairs (bande des jeunes de quartiers, par exemple), les associations quelle qu'en soit la nature, sportive, culturelle, syndicale, politique, religieuse, ou encore l'Etat » ; et pourtant ces êtres n'ont pas encore l'âge requis pour pratiquer ces activités mieux, sortir de la sphère familiale. Dans le cadre de ce travail, il doit être appréhendé dans le sens du capital social ou de réseaux sociaux en termes de nouveaux espaces contraints sans consentement préalable desdits enfants. Il donne une nouvelle vie et offre un véritable prolongement d'une appartenance sociale qui devrait être rompue ou mise à l'écart selon les expériences de chacun de ces enfants.

Les conditions socioéconomiques des parents sont exploitées par ceux qui accueillent les enfants et ne leur garantissent que la maltraitance. Ainsi, Saar (2001), place la situation que vivent les enfants dans un contexte de rareté de ressources et de moyens techniques. Pour cet auteur, la première force de travail est l'homme et à la base l'enfant qui constitue une richesse sociale et économique. Bien précieux, selon la tradition africaine, il est considéré comme un bien collectif à ce titre, sa prise en charge revient à toute la collectivité pour sa socialisation dans le but d'incarner les dignités familiales en un mot les valeurs de la tradition. L'enfant est le produit social de tout un environnement qui appartient à une famille élargie dans laquelle chacun peut ou a le droit de s'occuper de son éducation en l'absence de ses géniteurs. C'est l'idée de départ qui légitimait la pratique de confiage à un parent et/ou ami à la famille. Cette perception ou conception de l'éducation atténue les impacts négatifs de l'orphelinat. Tout enfant qui perd un ou ses parents trouve automatiquement une autre famille dans laquelle le vide laissé par les parents est comblé ; il en est de même pour les enfants dont les parents se

trouvent dans l'incapacité de leurs apporter le soutien qu'il leur faut, pour des raisons de pauvreté. Aujourd'hui, avec la destruction des systèmes lignagers et la dissolution des liens sociaux et familiaux, la prise en charge collective ne s'exerce plus (Saar, 2001, p.8). Les institutions de protection et de régulation des droits des enfants ont donc élaboré des textes sur les cas avérés de violences dont leur respect permettra aux enfants d'être à l'abri des maux qui les affectent et surtout les désorientent. Par exemple en son article 19, la convention relative aux droits des enfants stipule que la violence est toutes formes d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. Ces textes et lois sont là, mais tout se passe comme si de rien n'était.

Et pour l'analyse sociologique, les explications, les descriptions, les motivations ainsi que les intentions des acteurs dans leur contexte social (Blumer, 1969 ; Rock 1979 et Corcuff 1995). La perspective interactionniste dont il est question pour comprendre et expliquer la traite des enfants à Manigri s'inspire des travaux de Goffman (1967). L'idée de base qui a servi de fil conducteur dans la démarche s'est largement inspirée du concept wébérien qui fait de l'acteur la principale source de connaissance. A travers ses motivations, son histoire de vie, les études de cas réalisables sur lui et les formes de communication qu'il développe pour agir, interagir et obtenir des résultats.

3. Méthodologie adoptée et modèle d'analyse

La recherche sur la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri vise à analyser la situation desdits enfants dans cet arrondissement. Elle s'inscrit dans une démarche descriptive et analytique prenant en compte les perceptions de la population sur la traite des enfants. Il s'agit donc d'une recherche qualitative mais qui a produit et s'est appuyée sur des données quantitatives. Pour la collecte des données empiriques, nous avons recouru à deux techniques d'échantillonnage : celle à choix raisonné qui a permis de repérer les personnes ressource, les lieux de l'enquête et celle de boule de neige qui a été utile pour l'identification des parents et les enfants victimes de la traite à Manigri. La taille de l'échantillonnage a été arrêtée à 136 acteurs enquêtés par saturation d'informations. Le guide d'entretien, la grille d'observation, le questionnaire ont été les outils de collecte de données sur le terrain. Le tableau ci-dessous résume la répartition du groupe ciblé par l'enquête.

Tableau I : Répartition statistique de l'échantillon

Population cible	Effectifs
Enfants	87
Parents d'enfants	40
Personnel du CPS	02
Responsables des structures	07
Elus locaux	02
Total	136

Source : Données de terrain, 2021

Les données recueillies sur le terrain ont été dépouillées par centre d'intérêt et analysées manuellement. Nous avons réalisé les graphiques avec le logiciel Excel. Le recours à l'interactionnisme comme démarche analytique pour comprendre le phénomène de la traite des enfants dans cette localité n'est pas anodin. Il permet d'examiner et d'élucider les interactions entre les acteurs en jeu qui entretiennent et animent le circuit, leurs rôles et au mieux les structures informelles qui opèrent. Cette posture théorique permet de mieux comprendre les pratiques et les logiques des acteurs en présence. A l'instar de Westerlund (1991) et d'Oluṣona (1991) qui, dans l'analyse des faits de leurs recherches ont mis l'accent

sur la dimension pluridisciplinaire combinant la description phénoménologique et l'investigation anthropologique ont fourni les rudiments d'offrir une meilleure compréhension de la traite des enfants. L'interactionnisme apparaît alors comme une démarche qui offre assez de légitimité et de lisibilité pour aborder ce phénomène.

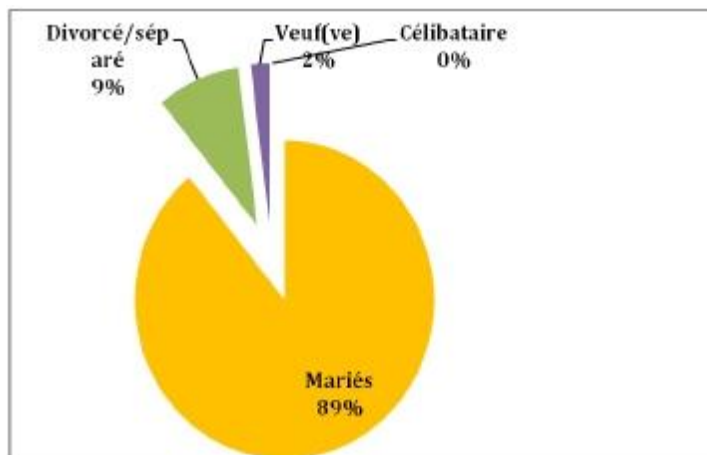
4. Des conditions socioéconomiques des parents à la traite des enfants à Manigri

Il s'agit de restituer les résultats du terrain liés à la situation économique des parents et les institutions sociales de contrôle de la traite dans l'arrondissement de Manigri.

4.1. Du profil social des parents à la traite des enfants

Les données empiriques ont permis de comprendre et de catégoriser les parents de Manigri qui ont contribué à la traite des enfants dans cette localité d'une manière ou d'une autre.

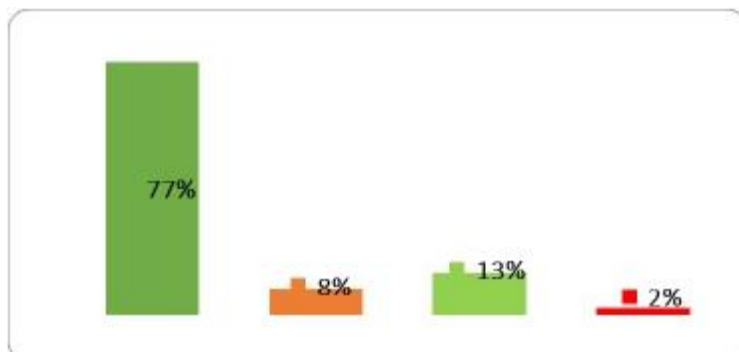
Graphique n°1 : Répartition des parents selon leur situation matrimoniale (N=40)



Source : Données de terrain, 2021

Il ressort du graphique n°1 que 89 % des parents ciblés et enquêtés à Manigri est marié, 9 % est divorcé et 2 % veuve. Il ressort de ces éléments empiriques que la grande majorité des parents enquêtés de Manigri ont des charges familiales. Ce qui nécessite et appelle à des responsabilités parentales surtout financières qu'ils doivent assumer. Quels sont les secteurs d'activités dans lesquels ils s'investissent le plus ?

Graphique n°2 : Répartition des parents selon leurs activités (N=40)



Source : Données de terrain, 2021

77 % des enquêtés sont des paysans, 8 % et 13 % sont respectivement des artisans et des ménagères. Cette dernière activité est plus féminine, c'est-à-dire qu'elle est exercée par les mères des enfants enrôlés dans la traite des enfants. Seulement 2 % des parents est fonctionnaire. Il faut dire qu'à ce niveau, ces parents fonctionnaires sont de la catégorie des agents d'exécution de la fonction publique ou privée béninoise. Nombres parmi eux sont des

enseignants qui pour des raisons de service, s'éloignent de leur famille. Une situation qui les amène à devenir polygamme, laissant la charge des enfants aux mères ou bien que ces revenus alloués au départ sont réduits voir insuffisants. C'est par exemple ce que déclare une mère lors des enquêtes de terrain :

« (...), leur papa est instituteur, depuis qu'il a été affecté à Tchaourou, nos peines se sont accrues. Il s'est marié à une femme là-bas et on dirait qu'elle lui a tourné le visage au point de ne même plus penser revenir voir ses premiers enfants ! Je suis dépassée par les dépenses des enfants ; il peut rester là jusqu'à trois voire quatre mois et envoyer 10000F CFA, qu'est-ce-que cette somme peut faire pour cinq enfants ! » (Mère ménagère de 05 enfants).

Cette déclaration comme plusieurs autres sont revenues pour montrer comment la situation ou la possibilité financière des parents compte vraiment dans l'acceptation et l'envoi des enfants de Manigri au Nigeria.

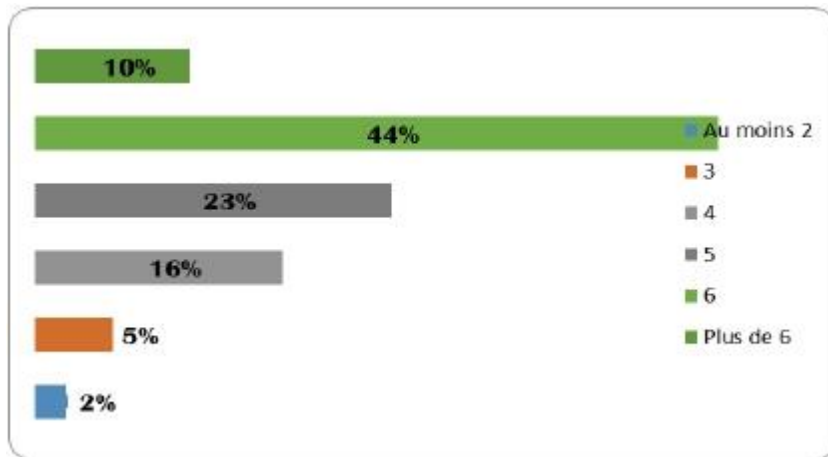
« Ma fille Jeanne, elle, aime très bien le travail, c'est elle qui m'aide à faire pratiquement tout. C'est à cause de son amour au travail qu'une dame (une grande "Aladja" commerçante à Lagos) l'a remarquée et est venue me voir accompagner d'une tante. Elle m'a rassuré que ma fille ne va pas souffrir, mieux elle va la mettre dans un atelier de haute couture. C'était pour moi un soulagement au vu des promesses faites. J'ai aussi constaté comme mon mari aussi qu'elle va tenir parole puisqu'en voulant partir, elle nous a donné une somme de 50000F CFA » (Mère de 06 enfants).

L'enfant pour cette famille est un bien monnayable qu'on peut confier à d'autres acteurs avec qui on n'a pas de lien familial. Aucun contrat écrit ne lie l'enfant à ce nouveau parent qui a la responsabilité de l'éduquer ou le façonner à sa manière pour une confiance à la limite aveugle des géniteurs. Il est établi dans la conscience collective des populations de Manigri que le bonheur de leurs enfants serait de lui trouver ce qu'elles appellent « *un bon tuyau pour l'envoyer à l'extérieur* ». Les parents de Jeanne et beaucoup d'autres d'ailleurs ne mesurent pas la gravité ni le danger dans lesquels ils enroulent peut-être inconsciemment leurs enfants ! Mieux, ils sont très peu à connaître ou à visiter la maison ou le pays dans lequel atterri leurs enfants. Voici ce qu'en dit le père de Gratien :

« (...), le monsieur à qui nous l'avons confié a dit qu'il habite dans la ville de Lagos. Mais le cousin qui l'a orienté vers nous, chaque fois nous informe que Gratien se porte très bien puisqu'il s'y rend régulièrement. Nos ancêtres sont avec notre fils, il va revenir sain et sauf dès qu'il va trouver beaucoup d'argent ! »

Ce sont autant de faux espoirs que nourrissent la plupart des parents qui n'ont réellement pas compris les situations dans lesquelles ces enfants une fois sur les lieux, vivent.

Graphique n°3 : Répartition des parents selon le nombre d'enfants à charge (N=40)



Source : Données de terrain, 2021

Il ressort du graphique 3 qu'à Manigri, 83 % (44+23+16) a au moins quatre (04) et au plus six (06) enfants à charge alors qu'ils sont à 77 % des cultivateurs. La conception qu'ils ont de l'enfant est tout autre. En témoigne les propos de cet enquêté :

« (...), c'est Allah qui donne l'enfant, et qu'il ne revient pas à un être humain d'en décider ou d'arrêter de procréer ! L'enfant qui vient au monde s'accompagne de ce qui va le nourrir jusqu'à ce qu'il devienne adulte. Si son salut se trouve à l'extérieur, ce n'est que par le biais d'un bienfaiteur qu'il le sera. Le reste est entre les mains d'Allah. L'enfant n'a aucun droit chez moi, c'est le père et la mère qui avons des devoirs de l'orienter et le préparer pour la vie active » (Papa Adjokè, polygame, père de 10 enfants).

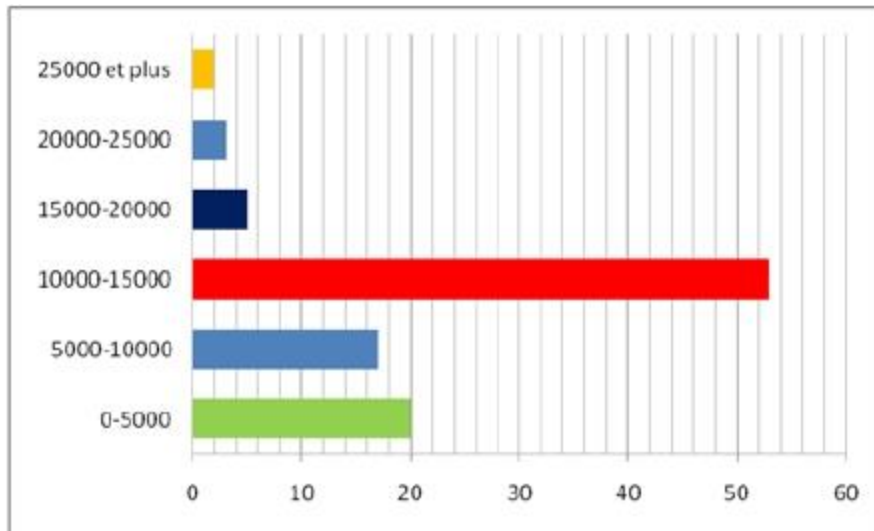
Ce discours ne surprend pas à cause du statut social et religieux de ce père de famille. Un entretien avec l'une de ses femmes nous a permis de constater que trois (03) de ces enfants sont envoyés au Nigeria pour être aide-maçon et domestique. Cette femme nous confiait ce qui suit :

« Il ne s'occupe pas bien des enfants ! Puisque nous sommes nombreuses et chacun investi sur ses enfants. Il revient à chaque femme de faire le nécessaire pour l'avancement de ses enfants. C'est grâce à ce commerce de condiments que je supporte mes enfants ! Mais c'est lui le chef de la famille et c'est mon mari ! Même s'il est mauvais, on supporte et ça passe, tout n'est jamais rose dans la vie. Mieux, il n'a pas un revenu financier et nous le savons bien ! Allah nous enseigne de respecter et de se soumettre à son mari » (Femme mariée et mère de 03 enfants).

Derrière ce discours, on peut affirmer que cette fuite de responsabilité du père de la famille est une porte ouverte pour les mères de choisir des options qui participent à l'allègement des charges familiales.

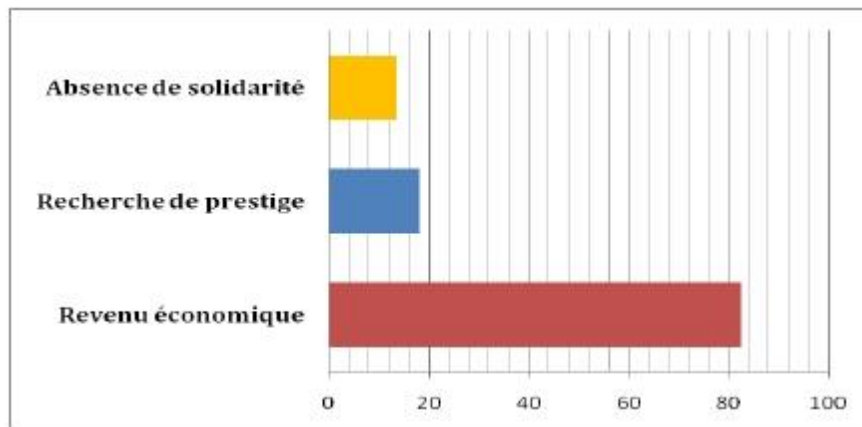
2.2. Traite des enfants à Manigri : quand le faible revenu des parents dicte sa loi !

Les résultats ont été présentés sous diverses formes à savoir : le niveau de pauvreté des parents, selon le sexe des enfants victimes de traite et par tranche d'âge.



Graphique n°4 : Répartition des parents selon leurs revenus (N=40)
 Source : Données de terrain, 2021

Le graphique 4 laisse entrevoir que les parents des enfants de Manigri qui gagnent un revenu inférieur à 15000F CFA atteignent 90 %. Au vu de cette réalité économique, il est difficile pour tout acteur sur la base de ce revenu de pouvoir supporter les charges afférentes à un enfant. Et pourtant, ils en ont au minimum 04 enfants. Cette réalité peut expliquer le fait qu'ils se déchargent en envoyant les enfants comme ils le disent « *aller chercher de l'argent et le mieux-être* ».



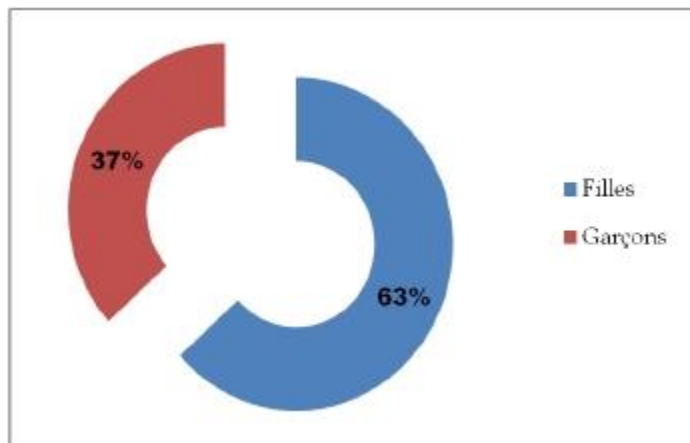
Graphique n°5 : Répartition selon les raisons évoquées par les parents

Source : Données de terrain, 2021

D'après les résultats de l'enquête de terrain, 82,50 % pense que le faible revenu économique est la cause de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri, 13,63 % évoque l'absence de solidarité contre 18,18 % qui soutienne que la recherche de prestige participe à l'envoi des enfants au travail de façon prématurée, à en croire ce vieux qui s'offusque un peu de cette réalité. « *Moi si je mange du sable, mes enfants aussi vont manger du sable ! Il ne sert à rien d'envoyer son enfant dans un pays qu'on ne connaît même pas ou qu'on n'est pas sûr d'y mettre pieds un jour ! Bon, c'est un choix que certains font...* » (Homme, marié et père de 06 enfants).

Ce discours sur les causes de la traite des enfants à Manigri montre que ces parents ont plusieurs logiques et perceptions de ce qu'un enfant peut faire et apporter pour la famille. Et cette vision est parfois et souvent culturelle selon le sexe de l'enfant. C'est pour en creuser davantage que nous avons cherché à savoir le sexe et les tranches d'âge des enfants victimes de traite à Manigri.

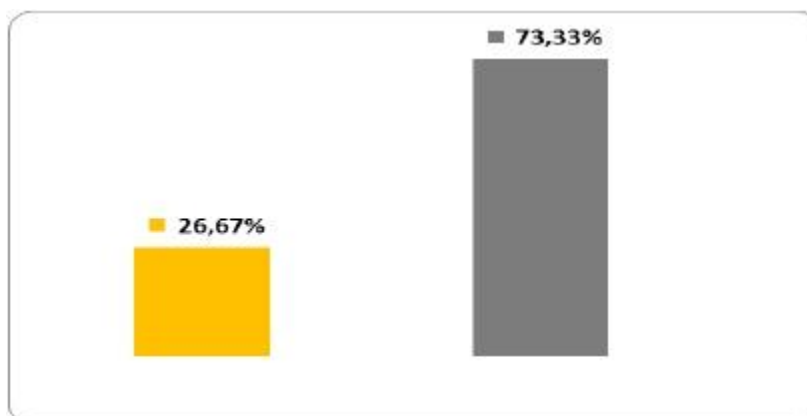
Graphique 6 : Enfants victimes de traite par sexe à Manigri (N=87)



Source : Données de terrain, 2021

Les enquêtés de terrain ont révélé que 63 % des filles sont victimes de traite contre 37 % de garçons. Il faut dire que les filles sont plus exposées à la traite que les garçons. Cette fréquence suppose que le besoin des filles en main d'œuvre est plus important que celui des garçons. Les filles sont plus utilisées dans les activités domestiques, de petits commerces, la prostitution etc., (photo n°1). La tranche d'âge des enfants victimes de la traite a été mise en exergue pour comprendre les différents abus auxquels ils sont exposés.

Graphique 7 : Enfants victimes de la traite par tranche d'âge (N=87)



Source : Données de terrain, 2021

Ce graphique montre que pour les enfants âgés de 7 et moins de 12 ans soit 26,67 % sont exploités aussi mais pas comme ceux âgés de 12 ans et 18 ans. Leur proportion est estimée à 73,33 % et ont une force nécessaire pour mieux exercer les travaux physiques à longueur de la journée. Quelles sont les institutions de contrôle social dans la lutte contre la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri ?



Photo n°1 : Deux filles en partance pour le Nigeria
 Source : Données de terrain, 2021



Photo 2 : Un jeune homme en route pour rejoindre son maître
 Source : Données de terrain, 2021

1. Traite des enfants à Manigri : quand les institutions de contrôle social sont grippées !

L'une des causes de la persistance de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri est le faible contrôle des institutions sociales. Ces institutions sont : la brigade, le commissariat, le centre de promotion sociale, GAPE ONG, la mairie, le comité villageois de lutte contre la traite de Manigri.

🚩 La brigade et le commissariat

Ils constituent des forces d'intervention territoriale basées dans les zones rurales et installés par l'Etat. Ils sont chargés de protéger les droits des personnes humaines, de leur liberté et de leur circulation. Ils jouent un rôle très important dans la prévention et la répression de la lutte contre la traite des enfants en milieu rural.

🚩 Le Centre de Promotion Sociale (CPS)

Le CPS est une structure étatique sous tutelle du Ministère en charge de la Famille. Il est basé dans le chef-lieu de la commune de Bassila. Ce centre a pour rôle essentiel de veiller au respect des droits des femmes et en particulier des enfants sur son territoire de contrôle. Autrement dit, le CPS participe à la réinsertion et la réintégration des enfants victimes de la traite à Manigri. Le CPS installe dans les chefs-lieux des arrondissements et des villages administratifs, des comités villageois de lutte contre la traite des enfants.

GAPE ONG

C'est une structure de la société civile œuvrant pour la protection des droits des enfants dans l'arrondissement de Manigri. Il intervient dans les cas de violation des droits des enfants notamment la maltraitance, le trafic des enfants et procède à la sensibilisation de la communauté sur leurs droits. De même, cette structure informe les populations sur les mesures répressives en cas de traite d'enfants. En collaboration avec le CPS, GAPE ONG s'investit pour l'amélioration des conditions de travail des enfants en milieu rural.

La Mairie

La Mairie, premier niveau du pouvoir décentralisé local, elle a pour but de veiller à la bonne marche des décisions politiques. Elle accompagne les autres institutions de contrôle social de la traite des enfants dans la commune de Bassila et en particulier l'arrondissement de Manigri.

Les comités villageois de lutte contre la traite

Les comités villageois de lutte contre la traite jouent un rôle très important pour le suivi et la protection des droits de l'enfant à Manigri. Ces comités constituent le premier niveau de lutte contre la traite des enfants. Ces comités sont installés par le CPS dans les quatre villages administratifs de Manigri et compte sept (07) membres qui veillent sur les cas de violations des droits des enfants. Les membres de ces comités constituent des intermédiaires, mieux des médiateurs entre la population et les autres institutions de contrôle social sur la traite à Manigri. Ces comités jouent également le rôle de dénonciation afin de restaurer les droits des enfants privés de leur liberté, de leur éducation et de leur épanouissement.

1.1. Causes et manifestations de la traite des enfants à Manigri

Les causes de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri sont aussi nombreuses que variées. Mais la situation économique des parents constitue la principale cause de la traite des enfants à Manigri. A cela s'ajoute : les causes éducationnelles, socioculturelles, institutionnelles.

1.1.1. Causes liées à la situation économique des parents

Dans l'arrondissement de Manigri, les parents, compte tenu de leurs revenus n'arrivent pas à assurer leur responsabilité face aux besoins fondamentaux de leurs enfants (se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire et se soigner). En effet, la majorité des parents enquêtés soit 68,18 % exercent des activités à faible taux de revenus et ceux-ci végètent dans la pauvreté. De ce fait, la pauvreté constitue aux yeux des enquêtés, la principale cause de la persistance de la traite des enfants à Manigri. Face à la pauvreté, certains parents à Manigri adoptent des stratégies de survie qui fragilisent leurs enfants en les confrontant à de multiples et nouveaux risques. Le travail des enfants n'est pas un phénomène nouveau et constitue pour les parents pauvres à Manigri un moyen de minimiser le risque d'interruption des ressources. Il fait partie intégrante des stratégies de subsistance des ménages. Il a souvent été présenté comme un travail effectué au sein, ou à proximité de la sphère familiale, et exercé comme une initiation progressive. Par ailleurs, la pauvreté est une variable explicative de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri. La situation économique des parents détourne les enfants de l'école ou de l'apprentissage à la recherche de l'argent soit à l'intérieur soit à

l'extérieur du pays. La pauvreté dans ce cas, fait oublier aux parents, l'inadéquation entre le jeune âge des enfants et les travaux auxquels ces derniers sont soumis. Ce qui compte chez certains parents soit un taux de 18,18 %, c'est l'attrait des propositions des recruteurs. Tout simplement parce que ceux de leurs frères qui y reviennent souvent en fin d'année ramènent des motos, des instruments de musique, de l'argent pour les fêtes. Ce qui constitue un stimulant pour les parents et aussi pour les enfants qui meurent d'envie d'aller chercher de l'argent oubliant ainsi les risques de voyage et de séjours dans ces villes et pays de destination.

1.1.2. Causes éducationnelles de la traite des enfants

Lors des enquêtes de terrain, il est constaté que les enfants qui sont victimes de traite sont ceux ayant peu ou n'ayant pas d'accès à l'éducation. Ils n'ont souvent pas d'autres alternatives que de travailler dès leur plus jeune âge. En outre, les grèves perlées, l'inadéquation entre formation et emploi ainsi que les conditions de travail dans les écoles entraînent la désaffection des familles, pour l'éducation et découragent l'assiduité scolaire. La proportion des enfants âgés de 7 à 12 ans soit 26,67 % d'après les enquêtes de terrain économiquement actifs est nettement supérieure dans les ménages pauvres impliquant une relation inverse entre la fréquentation scolaire et la participation des enfants au marché du travail. Ces facteurs ainsi évoqués freinent la lutte contre la traite des enfants et encourage certains parents à faire l'expérience d'envoyer leurs enfants dans les grandes villes du Bénin ou d'autres pays à la recherche du prestige. Il faut ajouter que l'analphabétisme très élevé de certains parents influence sur les mesures de lutte contre la traite des enfants à Manigri.

1.1.3. Causes socioculturelles

Les dispositifs de protection familiale des enfants sont devenus inopérants. Les familles pauvres et la communauté ont de plus en plus de difficultés à prendre en charge les enfants qui, désormais, font partie intégrante des dispositifs mis en place par les familles pour survivre. En d'autres termes, les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes et ils doivent « se débrouiller ». Ils sont ainsi poussés à rechercher ailleurs, les conditions d'une vie meilleure et un métier. Cela représente une forme déguisée d'exclusion familiale, et par suite sociale, des enfants où beaucoup d'entre eux perdent tout contact avec leur famille ; ces dernières ne cherchant pas à renouer des relations avec leurs enfants.

1.1.4. Causes liées aux institutions de contrôle social

Le phénomène de la traite est véritablement un fléau qui mine la protection des enfants. Pour répondre à cette préoccupation, un cadre normatif caractérisé par des institutions sociales de prévention et de répression de la traite des enfants a été installé dans l'arrondissement de Manigri. Ainsi, la persistance de la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri s'explique donc par le dysfonctionnement de ces institutions sociales de contrôle de la traite des enfants. L'insuffisance du personnel et du matériel au niveau de la brigade territoriale et du commissariat, rend difficile les interventions mobiles ou rapides. Le non accompagnement de la mairie au CPS ne favorise pas une éradication de la traite à Manigri. S'agissant, des comités villageois de la lutte contre la traite, plusieurs faiblesses se sont fait remarquer. Il s'agit du non-respect par certaines prescriptions arrêtées par les structures de lutte, du non fonctionnement de certains comités installés dans les localités de l'arrondissement de Manigri, du manque de formation. Toutes ces faiblesses compliquent davantage la lutte contre la traite des enfants dans l'arrondissement de Manigri.

1.2. Manifestations de la traite des enfants à Manigri

La traite des enfants se manifeste sous diverses formes dans l'arrondissement de Manigri : les enfants candidats à la traite, les circuits ou canaux de la traite et les différentes formes d'activités exercées par les enfants.

1.2.1. Les enfants candidats à la traite

Ces enfants sont pour la plupart des mineurs et âgés entre 7 à 18 ans. Selon les enquêtes du terrain, 73, 33 % des enfants enquêtés sont déjà victimes de la traite à l'âge compris entre 12 et 18 ans, mieux, 26,67 % de ces mêmes enfants étaient âgés entre 7 à 12 ans. C'est-à-dire que dans l'arrondissement de Manigri, les enfants âgés entre 12 à 18 ans sont plus victimes de la traite. Le processus de recrutement des enfants candidats est donc un élément indispensable à l'existence de la traite. Ce sont les parents selon les enquêtes de terrain qui proposent leurs enfants à un (ami, membre de la famille) qui sera chargée de lui trouver un travail ou de faciliter son éducation. Certains trafiquants viennent eux-mêmes dans les villages de Manigri recruter les enfants surtout ce de la communauté Peuhl en s'adressant aux parents. Enfin certains enfants quittent volontairement leur village à la recherche d'un travail. Ces enfants doivent remplir une condition d'âge entre 7 à 18 ans.

1.2.2. Les circuits ou canaux de la traite

Les informations recueillies auprès des enfants victimes de la traite relèvent que leur déplacement se fait par des « clubs migratoires » (Un groupe d'individus ayant une expérience dans le trafic des enfants vers les grandes villes du Bénin et le Nigéria de façon continue), qui sont dans les villages de l'arrondissement de Manigri. Ce déplacement se fait en complicité avec des membres du club et ceci par le transport en commun, à moto ou à pied. Pour échapper au contrôle des forces de sécurité, les membres du club procèdent au voyage de nuit. Le chef du groupe conduit ces enfants vers les grands producteurs où ils travaillent pour payer d'abord leurs frais de déplacement de Manigri vers les villes et pays de destination. Après le paiement de ces frais de transport, le chef du groupe qui ne touche pas à la terre, perçoit une caution sur chaque enfant. Ces enfants garçons travaillent sous une haute pression dans les champs à longueur de journée parfois de six heures à dix-neuf heures, souvent battus, exploités, mal nourris et mal payés.

2. Conditions de vie et formes d'activité des enfants

Les enfants victimes de traite sont soumis à de pire forme d'activités qui sont : le travail dans les champs agricoles, le travail domestique et les petits commerces.

Le travail dans les champs agricoles

Selon les enfants de Manigri victimes de la traite, généralement, les garçons sont employés dans les activités agricoles (travaux champêtres, élevages, piscicultures, avicultures, etc.), les carrières, les exploitations forestières et l'artisanat. Les grands producteurs accueillent des enfants âgés de 11 à 16 ans comme une main d'œuvre dans leurs champs. Ces enfants travaillent à longueur de journée pendant neuf (09) mois pour avoir des revenus en nature tels que la moto bajaj, de tôle ou d'argent dérisoire au mieux.

Le travail domestique et les petits commerces

Les filles sont les plus exposées à cette pratique parce qu'elles constituent une main-d'œuvre indispensable aussi bien pour les travaux domestiques que pour les activités commerciales qui sont les principales occupations de leurs tuteurs. Par ailleurs, au lieu d'envoyer les filles à l'école, certaines familles se préoccupent de les envoyer dans les centres urbains ou de les préparer à travailler à la maison et à aider les mamans à faire le ménage. En effet, cette situation se constate partout dans certains villages de l'arrondissement de Manigri (Modogui, Igbèrè et Wannou) où les filles passent toute la journée à faire des travaux domestiques ou à la recherche d'eau potable et de bois de feu.

Conclusion

La traite des enfants est bel et bien une réalité dans l'arrondissement de Manigri. Cette étude a permis de comprendre l'ampleur du phénomène dans le milieu. Les analyses ont permis de souligner que le faible revenu des parents et le faible contrôle des institutions sociales sont les principales causes de la persistance de la traite à Manigri. Au terme de cette étude, il ressort que la situation économique des parents les oblige à envoyer leurs enfants vers les centres urbains et d'autres pays d'accueil à la recherche de prestige. Les enfants apparaissent comme de main-d'œuvre pour accroître le revenu familial. De ce fait, ces enfants sont maltraités, torturés, mal nourris et ont un âge compris entre 7 à 18 ans. Ces derniers ne font que vendre leur force pour leur propre survie et celle de la famille. Cette pratique influence sur leur éducation, leur santé, leur culture etc. De même, le faible contrôle des institutions sociales de lutte contre la traite des enfants a accru le nombre d'enfants candidats à la traite. Il faut dire que ces enfants pour la plupart sont confiés par leurs parents à un ami, membre de la famille ou autres bienfaiteurs pour selon eux, aider leurs enfants à « ouvrir les yeux ». Certains trafiquants sont directement des recruteurs d'enfants sans passer par personnes interposées. La traite des enfants est un véritable fléau qui mine dangereusement le droit des enfants à la vie et de leur protection. Pour un monde meilleur et rassurant, il faut décourager les auteurs et complices par tous les moyens pour lutter contre ce phénomène qui a la peau dure.

Références bibliographiques

□ Ouvrages

- Bartoli H. (2000).** *Repenser le développement*, Edition Unesco/ Economica, 205p.
- Dandurand B., (1987).** *Couples et parents des années quatre-vingt. Un aperçu des nouvelles tendances familiales*, Québec, IQRC, 284p
- Déchaux, J-H., (2007).** *Sociologie de la famille*, Paris, La découverte, Repères, 122p
- de Singly F. (2008).** *L'injustice ménagère*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 318p
- Lévi-Strauss, C., (1949).** *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Edition Mouton, 583p
- Rousseau, J-J., (1964).** *Du contrat social*, Paris, Guillard, 535p
- Wibrin A-L. & Chaumont J-M. (2010).** *La lutte contre le trafic d'enfant au Bénin : le point de vue des mineurs*, 21p.

□ Rapports/Etudes

- Ministère de la Famille et de l'Enfant (2007).** *Etude nationale sur la traite des enfants rapport d'analyse*, 135p.
- Nation Unies (2009).** *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes-Programme mondial contre la traite des êtres humains*, UNODC, New York, 573p.
- Terre des Hommes (2003).** *Les filles domestiques au Burkina Faso : traite ou migration ?*
- Terre des Hommes (2004).** *Les petites carrières de pierre. Trafic d'enfants entre le Bénin et le Nigeria*, 12p
- Unicef (2016).** *La situation des enfants dans le monde, L'égalité des chances pour chaque enfant*, Rapport, 184p
- Unicef (2004).** *La traite des enfants en Guinée Equatoriale : analyse de situation et recommandations.*
- Unicef (2005).** *Traite et pire forme de travail des enfants*, Burkina-Faso/Huygues Dépointes, 11p.
- Unicef (2007).** *Analyse de la situation des enfants victime de la traite en République du Congo*, 18p.
- Unicef (2008).** *Analyses et plan National d'action de lutte contre la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants*, Dakar, Sénégal, 51p.